Résolution sur le bilan de l’Année européenne de la jeunesse 2022

2022/2953(RSP) - 24/11/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le bilan de l'Année européenne de la jeunesse 2022.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

Conditions nécessaires à l’établissement et au déploiement des années européennes

Le Parlement a salué l'Année européenne de la jeunesse 2022 comme un engagement fort de l'UE envers les jeunes et les générations futures. Il a souligné que pendant la pandémie de COVID-19, les jeunes ont été les plus touchés par les mesures sanitaires, qui ont affecté leur accès à une vie sociale et culturelle et endommagé leur accès à l'éducation.

Les députés ont profondément regretté les conditions de lancement de l'Année, notamment le délai d'adoption précipité du règlement, qui a retardé la mise en œuvre et le financement de nombreux projets. Ils ont donc demandé à la Commission de prolonger l'Année jusqu'à la prochaine Journée de l'Europe, le 9 mai 2023, sans préjudice du lancement de l'Année européenne des compétences.

Veiller à ce que les jeunes participent et soient associés à l’élaboration des politiques et à la prise de décision

La résolution souligne qu'un tiers des participants au panel de citoyens de la Conférence sur l'avenir de l'Europe étaient des jeunes âgés de 16 à 25 ans. La Commission est invitée à mettre en place une véritable «**évaluation d’impact de l’UE du point de vue des jeunes**» pour garantir l'engagement, la participation et l'implication des jeunes dans la préparation de toutes les politiques de l'UE.

Le Parlement a réitéré sa demande à la Commission et aux États membres de développer et de déployer des **modules de citoyenneté mondiale et européenne** dans le cadre des cursus nationaux et des expériences de mobilité à des fins d’apprentissage afin de contribuer à une citoyenneté plus active et participative, à un système politique plus inclusif pour les jeunes et de combattre le racisme sous toutes ses formes, la discrimination et la violence fondée sur le genre. Il conviendrait de fournir les outils et les possibilités nécessaires aux enseignants pour qu'ils s'engagent activement dans la création d'un cadre commun de l'UE sur l'éducation à la citoyenneté, par exemple par le biais des académies d'enseignement Erasmus+ ou de la formation des enseignants Jean Monnet.

Renforcer les mesures en faveur du bien-être des jeunes

Le Parlement a également réitéré sa demande à la Commission et aux États membres d'élaborer un **plan européen pour la protection de la santé mentale** dans l'éducation et la formation, y compris l'apprentissage informel et non formel, afin de veiller au bien-être de notre jeune génération sous toutes ses formes. Les députés ont souligné l'importance de veiller à ce que les programmes de l'UE fournissent un soutien financier suffisant aux jeunes et aux organisations dirigées par des jeunes pour qu'ils puissent entreprendre des expériences de mobilité, que ce soit à des fins d'apprentissage, de formation ou de solidarité.

La Commission et les États membres sont invités à proposer un cadre juridique commun pour garantir une rémunération équitable des stages et des apprentissages.

Investir dans la prochaine génération par l'éducation

Les États membres sont invités à :

- augmenter de manière significative les dépenses publiques consacrées à l'éducation, y compris l'éducation numérique, la formation professionnelle et éducative, le perfectionnement et la requalification;

- mettre pleinement en œuvre l'espace européen de l'éducation d'ici 2025;

- prendre les mesures adéquates nécessaires pour renforcer leurs infrastructures numériques, leur connectivité et leurs programmes d'enseignement, former de manière appropriée les enseignants et les éducateurs et fournir des lignes directrices pour favoriser l’habileté numérique afin d’améliorer les nouvelles méthodes d’enseignement et de donner aux jeunes les moyens d’accéder efficacement à l’ information, de combattre la désinformation et de lutter contre la violence en ligne, telle que l’incitation à la haine, le racisme, les abus sexuels commis contre des enfants en ligne, la violence fondée sur le genre, le cyberharcèlement et l’effet fantôme.